

L'accès à un psychologue reste trop inégalitaire

SANTÉ MENTALE Solidaris veut démocratiser l'accès aux soins psychologiques

- Solidaris publie une étude sur l'état de santé mentale des Wallons.
- Et propose dans la foulée un modèle de remboursement intégral des séances chez le psychologue.
- Qui diverge, en plusieurs points, du système de remboursement annoncé par la ministre de la Santé Maggie De Block.

Un Belge sur trois éprouve des difficultés psychologiques et près d'un sur cinq présenterait des signes de pathologie mentale. Pourtant trop peu osent sauter le pas et franchir la porte du cabinet d'un psychologue (seuls 4,6 % de la population, d'après la dernière enquête santé, qui remonte à 2013).

A l'origine de cet état de fait : une offre de psychologues parfois difficilement lisible pour le grand public et qui reste peu accessible financièrement. D'une part, les psychologues indépendants, très nombreux mais aux tarifs parfois trop élevés pour certaines tranches de la population. Côté associatif d'autre part, l'offre est plus démocratique (18 euros la séance en moyenne), mais saturée : on dénombrait, en 2016, seulement 654 psychologues actifs dans les services de santé mentale et plannings familiaux wallons (sans compter ceux exerçant dans les maisons médicales, les hôpitaux...).

« Les délais d'attente y sont monstrueux : en général trois mois, parfois jusqu'à neuf », explique Anne-Françoise Pirson, qui a coordonné l'étude de Solidaris sur l'état de l'offre et des besoins en santé mentale, que

Le Soir a pu consulter en premier.

Pour faciliter l'accès aux soins d'un psychologue, les mutuelles proposent déjà, depuis plusieurs années, une assurance complémentaire à leurs affiliés, garantissant le remboursement partiel de 20 euros par séance (jusqu'à seize séances par an, selon les mutuelles).

La reconnaissance officielle récente du métier de psychologue clinicien (depuis la loi du 10 juillet 2016) a cependant ouvert la voie à un remboursement par l'assurance obligatoire... En avril dernier, la ministre de la Santé publique, Maggie De Block (VLD), annonçait ainsi le premier système de remboursement des soins psychologiques pour des « affections psychiques modérées » - réponse politique à une demande émise depuis de nombreuses années par le secteur. Adoptée en mai par le conseil des ministres, la mesure devrait entrer en vigueur ce dernier trimestre 2018.

L'enjeu n'est pas des moindres : les problèmes de santé mentale des Belges sont, chaque année, de plus en plus nombreux et constituent la première cause d'entrée en invalidité des travailleurs.

Solidaris a analysé les chiffres de sa propre assurance complémentaire chez ses affiliés wallons. Bilan : seuls 2,4 % d'entre eux y ont eu recours en 2016. Et parmi eux, un sur cinq seulement est allé jusqu'au bout des huit séances prévues dans le cadre de l'assurance complémentaire.

Solidaris prône un remboursement ouvert et direct, octroyé à toutes les tranches d'âge

Ce qui témoigne, selon les auteurs de l'étude, d'un problème d'accessibilité financière aux soins de santé mentale de première ligne. Le modèle de rem-

boursement imaginé par la mutualité socialiste vise donc à lever les freins financiers, mais aussi les stigmates sociaux qui dissuadent trop souvent de recourir à l'aide d'un professionnel de la santé mentale. Si ce modèle n'est pas directement présenté comme une réponse ou une alternative à la proposition de la ministre Maggie De Block, force est de constater que les deux visions divergent à plus d'un égard.

Solidaris prône un remboursement ouvert et direct. Ouvert, car octroyé à toutes les tranches d'âge, contrairement à la mesure de la ministre de la Santé publique, qui vise les 18-64 ans. « Nos chiffres montrent pourtant que l'enfance et l'adolescence sont les tranches d'âge où le recours à l'assurance complémentaire est le plus important, avec les 30-40 ans », souligne Anne-Françoise Pirson.

Et un remboursement direct, car non soumis à une prescription obligatoire du médecin. « Le rôle du généraliste est évidemment central, mais si un patient décide d'aller chez le psychologue de façon autonome ou qu'il ne souhaite pas en informer son médecin traitant, il faut l'encourager aussi », poursuit la chargée d'études. Une proposition qui diverge, là encore, avec la vision défendue par Maggie De Block.

Enfin, l'accessibilité aux soins défendue par Solidaris se veut « multimodale ». Pas question de rembourser uniquement les consultations en cabinet chez des psychologues indépendants (comme c'est actuellement le cas) : « Ce type de traitement ne conviendra jamais à certaines personnes qui ont davantage besoin d'une approche collective, voire à domicile. » Même s'ils sont subventionnés, octroyer le remboursement des séances au sein des services de santé mentale permettrait à ceux-ci, selon les auteurs de l'étude, « de dégager plus de moyens et ainsi ré-

duire leurs délais d'attente ».

Le but défendu par la mutualité socialiste est bien de démocratiser l'accès aux soins psychologiques. Car la santé mentale souffre des inégalités sociales ; les ménages peu scolarisés sont non seulement plus touchés par des difficultés psychologiques (42 % de prévalence contre 30 % dans les ménages avec un diplôme du supérieur), mais ils font également moins appel à l'aide d'un psychologue (trois fois moins de consultations qu'au sein des ménages plus instruits).

Certains garde-fous, « les moins contraignants possibles », ont été prévus par le modèle de la mutualité socialiste. A savoir, un nombre maximal de huit consultations remboursées, le paiement en tiers payant, le conventionnement obligatoire des psychologues qui souhaitent voir leurs séances remboursées

et une collaboration entre le psychologue et le médecin généraliste du patient.

Le but de cette dernière condition est de garantir l'interdisciplinarité : un concept revenu comme un leitmotiv lors des tables rondes, organisées dans le cadre de cette étude, qui rassemblaient une dizaine de médecins ou de psychologues : « Tous ont souligné le besoin de davantage d'échanges et de communication entre les deux professions. »

Reste qu'un accès pour tous aux soins psychologiques, tel que proposé par Solidaris, a un coût : entre 156 et 247 millions, selon leurs estimations. Autant dire une montagne face au budget actuel limité du gouvernement. Le montant annuel (provisoire) prévu par Maggie De Block, sans doute plus réaliste, est lui de 22,5 millions d'euros. ■

CLARA VAN REETH

ANTIDÉPRESSEURS

Pas d'effet sur la consommation

Un quart des usagers wallons de Solidaris consommaient des antidépresseurs avant leur premier rendez-vous chez un psychologue. Pour Jean-Marc Laasman, directeur du service d'études de Solidaris, « ce constat tord le cou à un argument que l'on entend parfois contre le rembour-

sement intégral, selon lequel tout le monde se mettrait à aller chez le psy pour un rien. » Non, pour une bonne partie des patients en tout cas, la séance chez un psychologue est une tentative supplémentaire de venir à bout d'un vrai mal-être. Les consultations psychologiques peuvent-elles par ailleurs avoir un effet inhibiteur sur la consommation d'antidépresseurs, en hausse en

Belgique ? L'étude de Solidaris révèle plutôt un « effet yo-yo » pendant et après l'accompagnement : « La consommation d'antidépresseurs chute de plus de la moitié pendant la période des consultations (de 27 % à 11,8 %), mais elle augmente à nouveau par la suite, sans pour autant atteindre son niveau initial (23 %) », détaille Anne-Françoise Pirson, en charge de l'étude.

CLV.R.

l'expert « Nos services sont totalement saturés »

ENTRETIEN ■

Mazlum Kara est le directeur de l'ASBL bicommunautaire Rivage-den Zaet. Avec une trentaine d'employés, il s'agit de l'un des plus gros services de santé mentale à Bruxelles, après ceux de l'ULB et de l'UCL.

Quel type d'accompagnement propose votre service ?

Comme tout service de santé mentale, notre équipe est pluridisciplinaire ; psychologues, logopèdes, assistants sociaux, psychiatres, etc., travaillent ensemble. Chaque nouvelle demande de suivi est discutée par l'ensemble de l'équipe, une fois par semaine. En général, nous essayons d'assurer un co-suivi des nouveaux patients par un binôme (médecin-psychologue par exemple).

Le but d'un service de santé mentale est de soigner la personne dans sa globalité. Pour cela, nous nous lions souvent au cadre de vie du patient : nos logopèdes ou psychologues se rendent parfois dans l'école de leur patient enfant ou réalisent un travail de guidance parentale. Leur statut de salarié leur permet d'avoir cette liberté de dégager du temps pour ces rencontres.

Parvenez-vous à répondre à la demande ?

En raison de la spécificité de notre approche, qui se veut globale, mais aussi de nos tarifs (15 euros maximum), nos services sont totalement saturés. Nous n'avons pas de liste d'attente et tentons plutôt de renvoyer directement le patient vers un autre service

compétent. Mais certains nous disent au téléphone que nous sommes le sixième ou septième service à les renvoyer.

Estimez-vous nécessaire, comme Solidaris, de rembourser les prestations de psychologues au sein des SSM ?

C'est une question à laquelle nous réfléchissons : le fédéral devrait-il prendre en charge le remboursement de nos consultations, sachant que nous dépendons du champ de compétences des Communautés et Régions ? Je pense plutôt que ces dernières pourraient réfléchir de leur côté à la façon de rendre nos services plus accessibles. Je ne suis pas convaincu qu'il faille étendre notre accessibilité via l'assurance obligatoire, ce qui risque de créer un appel d'air. ■

Propos recueillis par
CLV.R.